

Pièces à fournir pour la demande d'un

Renouvellement de PASSEPORT

Personnes mineures

L'ancien passeport est périmé depuis - de 5 ans	L'ancien passeport est périmé depuis + de 5 ans
<p>Formulaire de demande complété et signé en noir - en lettres majuscules et avec les accents (délivré en Mairie OU pré-demande en ligne (ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande) : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport</p>	<p>Formulaire de demande complété et signé en noir - en lettres majuscules et avec les accents (délivré en Mairie OU pré-demande en ligne (ne dispense pas du rendez-vous pour déposer la demande) : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport</p>
<p>Timbres fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• 0 - 14 ans = 17 €• 15 - 17 ans = 42 € <p>(Achat en Bureaux de tabac ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr)</p>	<p>Timbres fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• 0 - 14 ans = 17 €• 15 - 17 ans = 42 € <p>(Achat en Bureaux de tabac ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr)</p>
<p>1 photographie d'identité récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, de face, tête nue, au format 35mm x 45 mm</p>	<p>1 photographie d'identité récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, de face, tête nue, au format 35mm x 45 mm</p>
<p>1 Justificatif de domicile aux noms des 2 parents récent - moins de 1 an (Facture EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, etc...) - ORIGINAL -</p>	<p>1 Justificatif de domicile aux noms des 2 parents récent - moins de 1 an (Facture EDF, eau, téléphone, avis d'imposition, etc...) - ORIGINAL -</p>
<p>L'ancien passeport de l'enfant</p>	<p>L'ancien passeport de l'enfant</p>
<p>Carte d'identité ou passeport du parent qui dépose la demande - ORIGINAL - (Carte d'identité ou passeport des 2 parents si non mariés)</p>	<p>Carte d'identité ou passeport du parent qui dépose la demande - ORIGINAL - (Carte d'identité ou passeport des 2 parents si non mariés)</p>
-	<p>Carte d'identité en cours de validité de l'enfant - ORIGINAL -</p>
<p>En cas de séparation : jugement de séparation ou de divorce, précisant les modalités de garde de l'enfant ainsi que l'autorité parentale conjointe ou non. => Si autorité parentale conjointe : Copie Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent absent lors du dépôt de la demande accompagné de son autorisation parentale (+ justificatif de domicile en cas de garde alternée).</p>	

👉 Si le passeport a été perdu => -Déclaration de perte - à établir au moment de la demande et auprès de la Mairie du dépôt de la demande.

👉 Si le passeport a été volé => déclaration de vol en Gendarmerie

Merci de prendre rendez-vous au 04 71 78 04 82

Pour établir les Cartes d'identité et les Passeports

Permanences en Mairie de Riom-ès-Montagnes les lundis de 13h30 à 16h30 et les mercredis de 08h00 à 11h30

Délais d'obtention => se référer : www.loire.gouv.fr

Validité passeport => 5 ans

Conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr